



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E195271

VALABLE JUSQU'AU 15/01/2025

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/04/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : 531 907 194 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2104478

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AN 246 133

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AN 246 133

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : KLB

16 AVENUE DU GENERAL LECLERC
77650 SAINTE-COLOMBE

Téléphone : 01 64 00 00 27

Portable : 06 85 07 67 89

Site Internet : www.klb-office.com

E-mail : bachiri@klb-office.com

Responsabilité légale :
BACHIRI KHALID GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/01/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/12/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	18/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/01/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.